



**Fondation des  
ingénieurs municipaux  
du Québec**

*Une initiative de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec  
visant à encourager la formation dans le domaine du génie municipal.*

***BOURSE EN GÉNIE MUNICIPAL  
DE  
L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS  
MUNICIPAUX DU QUÉBEC***

**Objectif :** *La Bourse a pour objectif d'encourager la recherche en génie municipal notamment dans les domaines de l'eau, de l'air, du sol, de la voirie ou des réseaux.*

**Admissibilité :** *Les candidats doivent être inscrits au programme de Maîtrise ou doctorat d'une université québécoise.*

**Sélection :** *Un comité constitué d'ingénieurs, qui œuvrent dans le milieu municipal, étudiera chacun des projets présentés et retiendra celui qui paraît le plus pertinent à l'avancement de la connaissance du génie municipal.*

**Montant de la bourse :** 5000 \$

**Nombre de bourses :** *Une seule bourse est offerte annuellement.*

Date limite :        *Le 20 novembre de l'année en cours*

---

**La demande doit être présentée de la façon suivante :**

1. Présentation du projet d'étude qui comptera un maximum de trois pages
2. Formulaire de demande dûment rempli
3. Deux lettres de recommandation de professeurs ou d'ingénieurs œuvrant dans le milieu municipal
4. Les résultats de la recherche seront publiés dans Génial, revue de l'AIMQ
5. La demande doit être transmise par courriel à l'attention du secrétaire-trésorier de la Fondation, Monsieur Normand Hachey, ing., aux coordonnées suivantes [normand.hachey@montreal.ca](mailto:normand.hachey@montreal.ca)

**Réponses :**

1. Chaque candidat recevra un accusé de réception;
2. Une réponse écrite sera transmise à chaque candidat.

**Les critères de sélection sont les suivants :**

- 1- Pertinence du projet soumis au développement de nouvelles technologies ou à l'amélioration des pratiques existantes dans le domaine du génie municipal; **30%**
- 2- Le projet proposé favorise les bonnes pratiques en développement durable et la réduction des impacts sur l'environnement.; **20 %**
- 3- Qualité du dossier présenté dans son ensemble ; **20 %**
- 4- Lettre d'engagement à publier le résultat du projet dans la revue de l'association et le présenter aux membres de l'Association des ingénieurs municipaux au congrès annuel qui se tiendra en septembre de l'année suivante la remise de la bourse; **15%**
- 5- Qualité du dossier académique **15 %**

**Renseignements :**

Normand Hachey, secrétaire-trésorier de la Fondation des Ingénieurs  
Municipaux du Québec (FIMQ) (514) 213-0801 [normand.hachey@montreal.ca](mailto:normand.hachey@montreal.ca)

---